5_4.

position

20 mille
du chât actuel, & s'est
est bien
es ont été
it une arbis, pour
assel, sont
ence, que
aux habitances. Il

qu'il y a

e la con-France; &

les représ dépêche es plus la ne, les re

s par trous s gens bien 20, & dif

rmi les pr

ont déclar

NCE.

nois 1792.

301. 161

. . . . 204

nvier. 4.6

LICS.

0. 82 1.85.

6 3 64. p.

4. p. pair. 7 本 7 元 p.

95. 92. 90

79.78 7.79

· 70 · 71

iv. . . 65

.... 58 1

lique.



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènemens se préparent; je suis en Vedette : tout ce que je vois, tout ce que l'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous déconvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du vendredi premier mars 1793.

Nouvelles ÉTRANGÈRES.

De Cagliari, ce 16 janvier, à bord du vaisseau le Scipion. — « L'escadre Truguet s'est présenté avant-hier devant Cagliari; elle mouilla à une distance hors de la portée du canon, & sur-lemamp, elle sut saluée de la place par des décharges d'artillerie à boulets. A la pointe du jour, l'escadre approcha davantage; elle reçut les mêmes salues. Un parlementaire sut envoyé pour sommer la ville de se rendre; mais parvenu à la portée du canon, il se vit assaille par des décharges d'artillerie, & il revira de bord.

" Il est évident que les Sardes se proposent de faire une vigoureuse résistance. Du côté des Français, l'ardeur de vaincre reçoit chaque jour un nouvel accroissement. La rade de Cagliari est telle que les vaisseaux ne peuvent pas s'y embarquer faute de fond; ce qui a décidé le contre-amiral Truguet à faire battre la ville par quatre vaisseaux & trois bombardes seulement. Tous les vaisseaux de l'escadre feront ce service tout-à-tour. Déjà cet ordre s'exécute. Le vaisseaule Patriote est celui qui

s'est avancé le plus. L'artillerie de la place s'est dirigée sur lui; mais aucun boulet ne l'a atteint. On croit qu'après avoir battu la place pendant un certain temps, on tentera une descente sur quelques points de l'isle, & que Cagliari sera attaqué à la fois par mer & par terre; mais cette tentative ne peut être esse chuée qu'après l'arrivée des troupes de débarquement, qui sont encore en Corse.»

Du quartier-général d'Hoctin, ce 25 février.—Lettre du général Miranda au ministre de la guerre.

"L'investissement de Maestricht, étant sait, selon les ordres que j'ai reçus, par un corps de troupes de 12,000 hommes sur la rive gauche, & de 6000 hommes sur la rive droite, nous avons procédé à la formation des ouvrages & batteries nécessaires pont le bombardement. Tout a été heureusement terminé le 23 sur la haureur de Kouwenberg, à 400 toises de chemin couvert de la place, & seulement avec la perte de trois hommes tués, malgré le seu constant de la place sur nos travaux.

» Nos batteries étant prêtes pour commencer le

feu hier à midi, j'envoyai les sommations ci-jointes au commandant-général & aux membres de la magistrature de Maestricht. La réponse du prince de Hesse, gouverneur de la place, dont copie cijointe, fut un tefus, me faisant dire verbalement par le colonel Oornandin, qu'il trouvoit étrange ladite formation, puisqu'il ne savoit pas que la nation hollandaise eût déclaré la guerre à la France, & que si je lui permettois, il enverroit un courrier à leurs hautes puissances, pour demander des inftructions à cet égard.

» Notre feu commença dans la nuit, secondé par une autre batterie de mortiers, construite devant Wick; & bientôt après l'incendie se manifesta dans la ville. Les ennemis parvinrent à l'éteindre; mais ce matin sur les six heures, il reprit. avec plus de force, & Maestricht brûle dans ce

" L'ennemi a fait pendant l'investissement deux forties d'environ 1200 hommes chacune, l'une du côté de Wick, l'autre par la porte de Saint-Pierre. Nos troupes les ont repoussés facilement, avec perte de leur part, & nous n'avons eu aucun homme de tué.

» Je m'empresse de terminer cette opération, pour exécuter les autres plus effentielles, dont je suis chargé par le général Damourier, comme j'ai eu l'honneur de vous communiquer par nos dépêches antérieures. »

De Bruxelles, ce 25 février. — Procès-verbal de la seance où le peuple Belge a prononcé sa réunion à la France.

"L'an deux des peuples libres & le 25 fév. à dix heures du matin; le peuple libre de la ville de Bruxelles & sa banlieue, assemblé en très-grand nombre dans l'églife de Saint-Michel & Gudule conformément à la convocation faite par le général Moreton, commandant en chef le Hainault & le Brabant, laquelle a été publiée, affichée, aux termes du décret du 31 janvier de la convention,

pour émettre son vœu sur la forme du gouvernement qui lui convient le mieux.

de me

plu

Re

de

hi

de

V

01

" L. J. B. Lavalette, lieutenant-colonel commandant le bataillon des Lombards, ayant été chargé par le général Moreton de le représenter & de remplir en son nom les fonctions que le décret atrribue aux commandans militaires.

" Lavalette a dit, ciroyens, c'est en vertu de la réquifition des commissaires de la convention, & d'après les ordres du général Moreton, que je viens vous réunir. Par la lecture du décret & de la proclamation, vous jugez que l'objet qui vous rassemble est le plus important dont un peuple puisse s'occuper; vous allez prononcer entre la liberté & l'esclavage; vous allez choisir le gouvernement qui vous convient le mieux. Je vous engage à faire librement & avec courage le premier acte de votre souveraineté.

" Le discours du citoyen Lavalette a été souvent interrompu par l'impatience que l'assemblée témoignoit d'émettre le vœu.

" La parole étant donnée au citoyen Gouchon; pour un discours patriotique, & dont le but étoit d'éclairer le peuple sur ses intérêts; malgré les applaudissemens dont les vétités qu'annonçoit Gouchon étoient couvertes, il a été impossible d'arrêter l'ardeur des citoyens ; ils ont ordonné l'impression du discours & demandé à prononcer le vœu. Le citoyen Gouchon ayant applaudi à l'odre du peuple Lavalette a dit : « Peuple de Bruxelles , votre impatience est bien louable; mals il faut pour que les malveillans n'attaquent point votre suffrage, que vous remplissiez les formes qui assurent la liberté de vos décisions. Vous avez un président & des secrétaires à élire. Quel mode voulez vous employer pour l'élection. Le cri unanime a éte par acclamation, & fur-tout la réunion, la réunion.

" La préfidence mife aux voix , la grande majorité y a porté le citoyen Verlooy qui, ayant prêté le ferment d'être fidèle à la liberté & à l'egalité, a occupé la place & l'assemblée nomma ensuire ses

" Le président a proposé à l'assemblée, avant

de procéder à émettre le vœu de prêter aussi le serment à la liberté & l'égalité. Les transports les plus vîss se sont manisestes, & l'église a rétenti des cris de fidélité à la liberté & à l'égalité. Vive la République française, vive la réunion.

« Le président ayant rappelé l'assemblée au recueillement a repété au nom du peuple de

Bruxelles & des environs, le serment.

" Le president ayant proposé les disserens modes de voter, on a demandé le mode d'acclamation. » Le président ayant demandé si on connoissoit bien l'objet de la délibéraion, tous répondent: oui, oui. Alors il propose que le peuple choississe entre le gouvernement aristocratique, qui comprend les anciens états & le gouvernement autrichien, & le démocratique. Le vœu unanime a annoncé qu'on vouloir le démocratique; il a proposé ensuite de prononcer entre le gouvernement simplement libre ou la réunion départementaire à la France. Que ceux qui veulent la réunion à la France, a-t-il dit, passent à gauche; un cri spontané & universel a déclaré vouloir la réunion. Les bras se sont levés. Tous ont crié: nous sommes Français, vive la France, nous voulons la réunion. Le président répète le même cri, & alors le vœu unanime vive la République, vive la réunion se répète à l'envie.

» Un citoyen fait la motion qu'il soit envoyé à la convention une députation pour porter le vœu de réunion. Cette demande est adoptée à l'unanimité. Le citoyen Rojure, Chapel, Lavalette & Verlooy ont été chargés de porter ce vœu à la

convention nationale.

» On a demandé une nombreuse députation aux députés de la convention commissaires dans la Belgique, chacun a crié: nous irons tous. On a proposé qu'un registre seroit ouvert à tous ceux qui voudroient protester contre la réunion. Un mouvement d'horreur alloit saire rejetter cette proposition, si on n'avoit dit qu'il ne salloit laisser aucune ressource aux malveillans.

» Sur la motion d'un citoyen, l'on a arrêté que le procés-verbal de cette séance seroit imprimé, affiché, envoyé à la convention & aux 85 départemens, aux commissaires de la convention, du conseil exécutif, aux génèraux commandans, aux autorités constituées & aux sociétés patriotiques.

"Un citoyen demande que l'hymne des Marfeillois termine la féance, & que les cris de réunion de Eberté & d'égalité se fassent entendre dans

toute la ville ».

Fait & clos à midi, & on fignés Verloor, &c.

Paris. Nos lecteurs se sont sans doute apperçus, parce que nous avons rapporté, que la discussion à l'ordre du jour aux Jacobins est de chercher les moyens de passer la faulx de l'égaliré sur toutes les fortunes. Carra veut qu'on recherche tous ceux qui, depuis cinquante ans, ont acquis leurs richesses dans la finance ou dans les affaires. Thirion, qu'on réduise les plus considérables à dix mille livres de rentes. Le maximum de la richesse sera doresnavant de dix mille livres de rentes, ou à peu-près cent mille écus de fonds; tout ce qu'on pourra avoir au-delà est la fortune du peuple; il a le droit de la reprendre par-tout où il la trouve. A cet effet, la dénonciation sera placée au rang des premières vertus civiques, on la stimulera par la récompense honorable du dixième de son produit. On demandera à tous les citoyens la declaration intégrale de leurs biens, tant mobiliers qu'immobiliers; ils seront libres de disposer en faveur de qui ils voudront, de l'excédent de trois cents mille livres; passé le délai de la disposition, cet excédent fera de droit acquis & confisqué au profit du peuple. Aussi-tôt le décès d'un citoyen, les scellés feront mis, à la requête de la nation, sur ses effets; s'il y a moins de cent mille écus, on les laissera à la veuve & aux enfans; s'il y a plus, ce plus appartiendra à la nation : par ce moyen, tout l'excedent des fortunes rentrera insensiblement dans le commerce, le niveau se rétablira, & ceux qui n'ont pas actuellement ces cent mille écus ne pourront pas tarder à les avoir, s'ils prennent sur-tour le parti honorable de la dénonciation. Ce projet sera présenté incessamment à la fanction des vénérables Sans-Culottes, qui sûrement ne se feront pas tirer l'oreille pour l'adopter.

§. Il faut observer que depnis que Cambon a amoncé qu'on supprimeroit les patentes, personne n'en a pris; or voici le moyen dont on se servis des épiciers qui ont été ruinés par les pillages du 25: Ils avoient résolu de se réunir pour demander une indemnité à la convention nationale; on leur dit, si vous êtes négocians, vous devez avoir des patentes; si vous n'avez pas de patentes, vous êtes des accapareurs, vos marchandises sont consisquables aux termes de la loi; donc le peuple a bien fair de vous consisquer. Il n'y en a pas un qui puisse répondre à ce très-solide argument.

S. On propose deux moyens pour empêcher les aceaparemens; le premier est de contraindre tout

négociant qui aura des marchandises, à les mettre dans le commerce dans les trois mois de leur réception dans fon magafin; le second est de niveller toutes les fortunes. En effet, il n'y a que les gens riches qui accaparent. Nos financiers ne peuvent plus agioter l'état, ils agiotent les denrées : pat exemple, un L.... (c'est celui qu'on cite le plus fréquemment), a peut-être quatre millions de revenus, il ne dépense pas cent mille livres par an, il n'achete plus de terres, ni de maisons; il ne connoît pas le nonabre des siennes. Cet homme recueille donc tous les ans près de quatre millions; il les reçoit en affignats; ne croyez pas qu'il les amasse, il cherche à les réaliser. Comment? le voici; il se met à accaparer les cuirs, les huiles, les savons; s'il les achetoit pour les vendre, passe; mais il ne veut que substituer des valeurs réelles au papier national qu'il n'aime pas ; peu lui importe que les citoyens manquent, il achete tout, il retient tout. Réduisez cet homme à cent mille écus de fonds, il ne peut plus speculer, il ne thésaurise pas; ce qu'il a amasse depuis dix ans, au risque de le perdre, circule dans le commerce, & l'abondance s'y répand.

\$. Desfieux à annoncé aux Jacobins que les fociérés de Bordeaux & de Marfeille conviennent de la nécessité des glorieuses journées des 2 & 3 septembre, & qu'il seroit sûrement très utile de les recommencer de temps à autre; il est à présumer que toures les sociétes populaires donneront leur

adhésion à ces patriotiques motions.

CONVENTION NATIONALE.

Séance du jeudi 28 février.

Après la lecture de plusieurs lettres qui selicitent la convention d'avoir sait mourir Louis, le ministre de la guerre entre & dit que, graces aux dispositions hardies de Dumourier & à la valeur de nos troupes, Bréda a été pris le 24, sous la conduite du général d'Arçon; une garnison française y est établie; le comité des Bataves libres est formé, & c'est de cette ville que vont fortir les pemiers principes de la liberté hollandaise. Klunderts & Vilhinstadt, dans lesquelles il existe à peu près deux cents pièces de cauon, sont prises. Berg Op-Zoom,

Tholm & Roerg sont investies & bloquées hermétiquement, Gertuy-Demberg est attaqué.

Le capitaine Moulson a ordre d'aller brûler l'escadre hollandaise, sous le fort de Bats. Tous les points de la Flandre hollandaise, pressés & envahis de toutes parts, vont nous livrer passage vers les plus belles provinces de la Hollande. Le parti orangiste, consterné, tremble; le parti patriote prend des forces chaque jour, & nous ap-

pelle.

J'aurai sans doute, sous peu de jours, à vous apprendre de nouvelles conquêtes. La terreur de nos armées se répand par-tour. On nous à déjà fourni plus de deux cents mille florins, & c'est à qui apportera de l'argent aux désenseurs de la liberté. La capitulation de Bréda a été signée le 24 de ce mois. Cette place a été annexée au commandant du général Marassé. Je reçois la nouvelle que d'Arville a débusqué les troupes de Beaulieu du port de la Roch, aprés une sussilade très-vive. Biron me mande qu'il apprend indirectement la prisé de Cagliari, capitale de la Sardaigne; cette nouvelle mérite consirmation.

Une députation de Versailles sait part qu'on a encore trouvé trois livres rouges dans le château, qui constatent les déprédations de l'ancienne cour.

On en ordonne l'impression.

Cambon, au nom du comité des finances, représente combien les pillages & les insurrections
font tort aux assignats: les propriétés par-tout
violées; les prédications faites par les partisans
de la loi agraire, tout cela fait qu'on redoute
d'acheter des biens nationaux; aussi brûloir-on
autrefois pour douze millions d'assignats par mois,
à peine en brûle-t-on pour un ou deux. Il demande qu'on prenne des mesures sévères contre
les instigateurs des pillages. Décret qui ordonne
qu'ils seront poursuivis, & charge le ministre de
la justice de rendre compte, sous trois jours, de
l'état des procédures.

On décrète que tout citoyen absent de son domicile principal sera tenu de prendre un certificat de présence dans la municipalité dans laquelle il se trouve; ce certificat tiendra lieu, pour cette sois, de passe-port, & lui sera délivré dans les trois

jours de la promulgation du décret.

On fouscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, No. 2: Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour fix mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.